



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 23 juin 2020
Date de publication : 07 juillet 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.29.06.50

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession de terrain au Groupe MAJESTIC- Projet de Multiplexe, rue du Général Béthouard

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Daniel GERMOND

Secrétaire de séance

Mme Isabelle MANGIN

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Ako HAMDAROU (DCM 20.29.06.36-37) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 20.29.06.49) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 20.29.06.50) ; M. Daniel GERMOND (DCM 20.29.06.50) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.29.06.62)

Rapporteur

M. Jean-Michel REBILLARD

Par délibération du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit du Groupe MAJESTIC représenté par Monsieur TUPIN, d'un tènement foncier situé rue Béthouard pour la réalisation d'un Multiplexe à proximité du centre-ville.

Depuis cette date, le projet a avancé tant sur les plans administratif que technique :

- la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) a notamment émis un avis favorable au projet le 11 juin dernier et le permis de construire a pu dès lors être délivré dans les jours qui ont suivi.
- le projet a également connu des avancées techniques significatives, suite à la dévolution d'une mission de maîtrise d'œuvre par la Ville de Dole permettant une articulation entre l'édification du Multiplexe et l'aménagement de ses abords avec projet de déplacement de la rue Béthouard et renaturation de la berge du Doubs.

De même, il est apparu nécessaire que l'ensemble des parkings soit porté par la Collectivité de manière à participer à une démarche de mutualisation de ces parkings répondant aux différents besoins du secteur. Ainsi, il convient de parfaire la délimitation foncière du terrain qui évolue de manière conséquente. La cession porterait désormais sur une surface d'environ 7490 m² à parfaire, ne restant que les compensations classiques à conduire par le géomètre.

Il est proposé que le prix reste inchangé à 48,92 euros HT /m².

Cette nouvelle délimitation comporte également une légère modification, à la marge, des emprises du domaine public.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 23 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins trois abstentions :

- **RÉITÈRE** sa décision de vente au GROUPE MAJESTIC représenté par Monsieur TUPIN, demeurant à Vesoul (70000), 16 rue du docteur Noël Courvoisier, ou à toute société devant s'y substituer d'un tènement foncier constitué essentiellement de la parcelle cadastrée section BW n° 271p, tènement d'une superficie d'environ 7490m², à parfaire par voie de géomètre et sise 1 rue de Crissey,
- **PRÉCISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 48,92, euros HT /m² ;
- **APPROUVE** le déclassement du domaine public d'une surface approximative de 200 m² permettant la parfaite intégration du projet Multiplexe au cœur du site qui sera réaménagé ;
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Signer l'acte de vente au plus tard dans les cinq mois suivant la délivrance du permis de construire purgé de tout recours,
Étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Débuter ses travaux de construction (situation attestée par le dépôt en Mairie de Dole de la déclaration d'ouverture de chantier et la constatation d'un démarrage effectif des travaux sur le site) au plus tard six mois après l'obtention du permis de construire purgé de tout recours, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - Terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard vingt quatre mois après la signature de l'acte de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Principale
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
Monsieur TUPIN-Groupe MAJESTIC 16 rue du Docteur Courvoisier 70000 VESOUL
Maître Dominique RUEZ- 13 rue Macedonio Melloni-39100 DOLE

*Fait à Dole, le 29 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX



**Cession de terrain au
groupe Majestic**

Projet de multiplexe

Rue du Général Béthouard

Superficie de la parcelle à céder : environ 7 490 m²

Prix : 48,92 €/m²

